

<p style="text-align: center;">BASSET Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 euros Siège social : ZI de Bellevue 4 rue des Herbus, 10110 POLISOT 419 830 732 RCS TROYES</p> <p style="text-align: center;">DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025</p> <p style="text-align: center;">DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;">DEUXIEME DÉCISION</p> <p>L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 322 337 euros de la manière suivante :</p> <p>Bénéfice de l'exercice : 322 337 euros</p> <p>Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : <u>221 317 euros</u></p> <p>Pour former un bénéfice distribuable de : 543 654 euros</p> <p>Affectation à la réserve légale d'un montant de : <u>16 117 euros</u></p> <p>Solde : 527 537 euros Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 527 537 euros</p>	<p style="text-align: center;">BASSET Vereinfachte Aktiengesellschaft mit einem Kapital von 1 100 000 Euro Sitz der Gesellschaft: ZI de Bellevue 4 rue des Herbus, 10110 POLISOT 419 830 732 RCS TROYES</p> <p style="text-align: center;">BESCHLÜSSE DER ALLEINGESELLSCHAFTERIN VOM 30. JUNI 2025</p> <p style="text-align: center;">BESCHLUSS ÜBER DIE VERWENDUNG DES ERGEBNISSES des am 31. Dezember 2024 beendeten Geschäftsjahres</p> <p style="text-align: center;">ZWEITER BESCHLUSS</p> <p>Die Alleingesellschafterin beschließt, den Gewinn des am 31. Dezember 2024 beendeten Geschäftsjahres in Höhe von 322 337 Euro wie folgt zu verwenden:</p> <p>Gewinn des Geschäftsjahres: 322 337 Euro.</p> <p>Zuzüglich des vorherigen Gewinnvortrags: <u>221 317 Euro.</u></p> <p>Um einen ausschüttbaren Gewinn von : 543 654 Euro.</p> <p>Zuführung zur gesetzlichen Rücklage in Höhe von : <u>16 117 Euro</u></p> <p>Saldo: 527 537 Euro Wird vollständig dem Konto „Vortrag auf neue Rechnung“ zugewiesen. das sich somit auf 527 537 Euro beläuft.</p>
--	---

DS
BS

DS
JB

Paraphe
JM

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : néant.

Exercice clos le 31 décembre 2022 : néant.

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 70 000 euros, soit 88,16 euros par titre

Certifié conforme

La présidente

La société AGRO RHIN S.A.S.

Représentée par Monsieur Jean-Marc MOTHU

Signé par :

Jean-Marc MOTHU

4CFEB3065BFF481...

Les directeurs généraux

Monsieur Sylvain BOUBERT

DocuSigned by:

BOUBERT Sylvain

DEF576D327A84D0...

Monsieur Jean-Marc MOTHU

Signé par :

Jean-Marc MOTHU

4CFEB3065BFF481...

Monsieur Jean-Michel BASSET

DocuSigned by:

Jean-Michel BASSET

2A23C83B217E48D...

In Übereinstimmung mit dem Gesetz nimmt die Alleingeschafterin zur Kenntnis, dass die für die drei vorangegangenen Geschäftsjahre ausgeschütteten Dividenden wie folgt waren:

Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2021: 0 Euro

Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2022: 0 Euro

Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2023: 70 000 Euro, d. h. 88,16 Euro pro Titel.

Beglaubigt

Die Vorsitzende

Die Gesellschaft AGRO RHIN S.A.S.

Vertreten durch Herrn Jean-Marc MOTHU

Signé par :

Jean-Marc MOTHU

4CFEB3065BFF481...

Die Generaldirektoren

Herr Sylvain BOUBERT

DocuSigned by:

BOUBERT Sylvain

DEF576D327A84D0...

Herr Jean-Marc MOTHU

Signé par :

Jean-Marc MOTHU

4CFEB3065BFF481...

Herr Jean-Michel BASSET

DocuSigned by:

Jean-Michel BASSET

2A23C83B217E48D...

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SASU BASSET</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>4 RUE DES HERBUES 10110 POLISOT</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>5</u>					
Numéro SIRET* <u>4 1 9 8 3 0 7 3 2 0 0 0 2 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
Copie certifiée conforme		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I) AA			Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * <i>Signé par : Jean-Marc MATHU 4CFEB3065BFF481...</i>	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24 726	45 086	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		314 442	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	124 918		
		Constructions	AP	AQ	31 436	8 444	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	518 280	66 013	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 117 770	334 747	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	107 960	107 960	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	43 708	43 708	
TOTAL (II)		BJ	BK	2 328 327	1 407 926	920 401	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	7 199 008	484 046	6 714 961
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 040 567		1 040 567
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 407 170	66 158	5 341 012
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 385 471		1 385 471
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	13 789		13 789	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	111 106		111 106	
	TOTAL (III)	CJ	CK	15 157 114	550 205	14 606 909	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	17 485 442	IA	1 958 131	15 527 310	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU BASSET</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 100 000)	DA 1 100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 60 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 981 371
	Report à nouveau	DH 221 317
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 322 337
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
TOTAL (I)		DL 2 685 026
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ 178 700
	TOTAL (III)	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 1 426 215
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 2 240 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 1 658 375
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 6 180 872
	Dettes fiscales et sociales	DY 735 423
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 422 698
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)		EC 12 663 584
(V)		ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 15 527 310
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		ID
		IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 8 301 194
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 720 997	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU BASSET							Néant <input type="checkbox"/> *					
				Exercice N								
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA	20 273 638	FB	45 316	FC	20 318 954			
	Production vendue { biens * services * }			FD		FE		FF				
				FG	2 687 548	FH	1 293	FI	2 688 842			
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	22 961 186	FK	46 610	FL	23 007 797			
	Production stockée*									FM		
	Production immobilisée*			Copie certifiée conforme Signé par : <i>Jean Marc MATHU</i> 4CFEB3065BFF481...						FN	17 603	
	Subventions d'exploitation									FO	4 566	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)									FP	683 264	
	Autres produits (1) (11)									FQ	812	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)									FR	23 714 044	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*									FS	16 558 788	
	Variation de stock (marchandises)*									FT	(491 327)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*									FU	62 440	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*									FV	6 643	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*									FW	2 915 100	
	Impôts, taxes et versements assimilés*									FX	104 084	
	Salaires et traitements*									FY	2 506 203	
	Charges sociales (10)									FZ	828 820	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions* }									GA	124 015
											GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*									GC	532 608
	Pour risques et charges : dotations aux provisions									GD	95 025	
Autres charges (12)									GE	1 726		
Total des charges d'exploitation (4) (II)									GF	23 244 129		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									GG	469 915		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*									(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*									(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)									GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)									GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)									GL	1 569	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									GM		
	Différences positives de change									GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement									GO		
Total des produits financiers (V)									GP	1 569		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*									GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)									GR	164 380	
	Différences négatives de change									GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement									GT		
Total des charges financières (VI)									GU	164 380		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									GV	(162 810)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									GW	307 104		

Désignation de l'entreprise <u>SASU BASSET</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 929
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		6 675
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		15 604
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		371
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		371
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			15 232
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			23 731 218
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			23 408 880
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			322 337
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
	(2)	Dont	
		<ul style="list-style-type: none"> — produits de locations immobilières — produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) 	
	(3)	Dont	
		<ul style="list-style-type: none"> — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier 	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	(9)	Dont transferts de charges	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		
	<ul style="list-style-type: none"> — facultatives A6 — obligatoires A9 		
(14)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 / Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		
		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales		371	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			8 929
Produits des cessions d'éléments d'actif			6 675
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		
		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe légale

Copie
certifiée
conforme

Signé par :

Jean-Marc MATHU

4CFEB3065BFF481...

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU BASSET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 15 527 311 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 322 338 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 3 ans linéaire
- * Aménagements des terrains : 10 à 20 ans linéaire
- * Constructions : 10 à 40 ans linéaire
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans linéaire
- * Installations techniques : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans linéaire
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans linéaire
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif

Règles et méthodes comptables

- * Matériel informatique : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Mobilier : 8 à 10 ans linéaire

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

- Taux d'actualisation : 3,4 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 % dégressif jusqu'à 50 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TDG05)

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Durée des exercices :

- l'exercice N a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 ;
- l'exercice N-1 a une durée de 5 mois recouvrant la période du 01/08/2023 au 31/12/2023 ;
- l'exercice N-2 avait une durée de 7 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/07/2023.

Entrée dans le groupe AGRO RHIN :

La prise de contrôle par la société AGRO RHIN et l'entrée dans le périmètre du groupe ont eu deux impacts majeurs sur la société BASSET :

- l'harmonisation du plan comptable utilisé avec le plan comptable du groupe ;
- l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale au 01/01/2024.

Acquisition d'un fonds de commerce :

La société BASSET a également acquis au 01/07/2024 le fonds de commerce de la société TECHNIQUE SERVICES MARNES (SIREN : 401208467)

La société BASSET est dorénavant composée de 4 établissements, respectivement situé à :

- Poliset (siège) ;
- Channes ;
- Bar-sur-Aube ;
- Sillery.

Autres éléments significatifs

Les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi DDADUE ont été étudiées.

Aucun ajustement de la provision pour congés payés n'a été opéré et aucun risque n'a été identifié.

BASSET

Société par Actions Simplifiée
4, rue des Herbues
ZI de Bellevue
10110 POLISOT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

BASSET

Société par Actions Simplifiée
4, rue des Herbues
ZI de Bellevue
10110 POLISOT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BASSET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Stocks**

La note « Stocks » de l'annexe mentionne les règles d'évaluation et de dépréciation de ce poste.

Nous nous sommes assurés sur ce point du caractère approprié des méthodes utilisées, de la correcte évaluation et comptabilisation des stocks bruts et des provisions de l'exercice ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim & Troyes, le 27 juin 2025

Les commissaires aux comptes

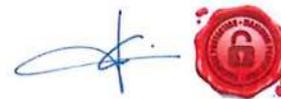
IN EXTENSO STRASBOURG-NORD



Gérard STRASSER

SADEC AKELYS

Signé électroniquement par Laurent Weiss



Laurent WEISS

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	69 812	24 726	45 086	23 285
Fonds commercial	314 442		314 442	1
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	124 918	124 918		
Constructions	31 436	22 991	8 445	6 059
Installations techniques, matériel et outillage	518 281	452 267	66 013	65 273
Autres immobilisations corporelles	1 117 770	783 023	334 747	284 314
Immobilisations en cours / Avances et acomptes versés sur immobilisations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				107 926
Autres titres immobilisés	107 960		107 960	
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 709		43 709	1 490
ACTIF IMMOBILISE	2 328 328	1 407 926	920 402	488 346
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				6 643
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 199 008	484 047	6 714 961	4 990 250
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 407 170	66 158	5 341 012	2 481 088
Fournisseurs débiteurs	1 101 088		1 101 088	99 355
Personnel	613		613	11 081
Etat, Impôts sur les bénéfices				11 125
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	254 590		254 590	103 644
Autres créances	29 180		29 180	44 926
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 040 568		1 040 568	162 620
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 790		13 790	3 547
Charges constatées d'avance	111 107		111 107	22 103
ACTIF CIRCULANT	15 157 114	550 205	14 606 909	7 936 383
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	17 485 442	1 958 131	15 527 311	8 424 729



Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 100 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	60 000	60 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	981 371	981 371
Report à nouveau	221 318	152 153
RESULTAT DE L'EXERCICE	322 338	139 165
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 685 027	1 932 689
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		8 500
Provisions pour charges	178 700	83 675
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	178 700	92 175
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	705 218	466 523
Découverts et concours bancaires	720 998	545 841
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 426 215	1 012 364
Emprunts et dettes financières diverses	2 240 000	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 658 375	171 438
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 180 872	3 452 236
Personnel	297 442	162 605
Organismes sociaux	269 214	170 475
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	126 806	231 079
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	41 961	22 727
Dettes fiscales et sociales	735 423	586 886
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	422 698	1 176 942
Produits constatés d'avance		
DETTES	12 663 584	6 399 865
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	15 527 311	



Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/08/23 au 31/12/23 5 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS	23 714 044	103,07	8 981 457	105,83	14 732 587	164,03
Ventes de marchandises	20 318 955	88,31	7 849 897	92,50	12 469 058	158,84
Production vendue	2 688 842	11,69	636 937	7,50	2 051 906	322,15
Production stockée						
Subventions d'exploitation	4 567	0,02	1 000	0,01	3 567	356,65
Autres produits	701 680	3,05	493 624	5,82	208 056	42,15
CONSOMMATION M/SES & MAT	19 051 645	82,81	7 103 090	83,70	11 948 555	168,22
Achats de marchandises	16 558 789	71,97	7 332 731	86,40	9 226 058	125,82
Variation de stock (m/ses)	-491 328	-2,14	-1 085 040	-12,78	593 713	-54,72
Achats de m.p & aut.approv.	62 440	0,27	23 601	0,28	38 839	164,57
Variation de stock (m.p.)	6 643	0,03	3 487	0,04	3 156	90,52
Autres achats & charges externes	2 915 101	12,67	828 312	9,76	2 086 789	251,93
MARGE SUR M/SES & MAT	4 662 399	20,26	1 878 367	22,13	2 784 032	148,22
CHARGES	4 192 484	18,22	1 668 940	19,67	2 523 544	151,21
Impôts, taxes et vers. assim.	104 085	0,45	34 500	0,41	69 585	201,70
Salaires et Traitements	2 506 203	10,89	838 085	9,88	1 668 118	199,04
Charges sociales	828 820	3,60	272 730	3,21	556 091	203,90
Amortissements et provisions	751 649	3,27	523 622	6,17	228 027	43,55
Autres charges	1 727	0,01	3		1 724	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	469 915	2,04	209 427	2,47	260 488	124,38
Produits financiers	1 570	0,01			1 570	
Charges financières	164 380	0,71	22 155	0,26	142 225	641,95
Résultat financier	-162 810	-0,71	-22 155	-0,26	-140 655	634,86
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	307 105	1,33	187 272	2,21	119 833	63,99
Produits exceptionnels	15 604	0,07	5		15 600	NS
Charges exceptionnelles	372		5		367	NS
Résultat exceptionnel	15 233	0,07			15 233	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			48 107	0,57	-48 107	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	322 338	1,40	139 165	1,64	183 173	131,62



Annexe légale



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU BASSET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 15 527 311 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 322 338 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 3 ans linéaire
- * Aménagements des terrains : 10 à 20 ans linéaire
- * Constructions : 10 à 40 ans linéaire
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans linéaire
- * Installations techniques : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans linéaire
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans linéaire
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif



Règles et méthodes comptables

- * Matériel informatique : 3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- * Mobilier : 8 à 10 ans linéaire

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

- Taux d'actualisation : 3,4 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 % dégressif jusqu'à 50 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TDG05)



Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Durée des exercices :

- l'exercice N a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 ;
- l'exercice N-1 a une durée de 5 mois recouvrant la période du 01/08/2023 au 31/12/2023 ;
- l'exercice N-2 avait une durée de 7 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/07/2023.

Entrée dans le groupe AGRO RHIN :

La prise de contrôle par la société AGRO RHIN et l'entrée dans le périmètre du groupe ont eu deux impacts majeurs sur la société BASSET :

- l'harmonisation du plan comptable utilisé avec le plan comptable du groupe ;
- l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale au 01/01/2024.

Acquisition d'un fonds de commerce :

La société BASSET a également acquis au 01/07/2024 le fonds de commerce de la société TECHNIQUE SERVICES MARNES (SIREN : 401208467)

La société BASSET est dorénavant composée de 4 établissements, respectivement situé à :

- Poliset (siège) ;
- Channes ;
- Bar-sur-Aube ;
- Sillery.

Autres éléments significatifs

Les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi DDADUE ont été étudiées.

Aucun ajustement de la provision pour congés payés n'a été opéré et aucun risque n'a été identifié.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1	314 442	1	314 442
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 212	57 452	25 852	69 812
Immobilisations incorporelles	38 213	371 894	25 853	384 254
- Terrains	124 918			124 918
- Constructions sur sol propre	19 513	19 513	19 513	19 513
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	7 023	11 923	7 023	11 923
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	507 165	372 866	361 751	518 281
- Installations générales, agencements aménagement divers	440 623	392 640	352 415	480 848
- Matériel de transport	437 363	397 405	351 077	483 692
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	120 116	140 134	107 020	153 230
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 656 722	1 334 481	1 198 798	1 792 405
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	107 926		107 926	
- Autres titres immobilisés		107 960		107 960
- Prêts et autres immobilisations financières	1 490	43 709	1 490	43 709
Immobilisations financières	109 415	151 669	109 415	151 669
ACTIF IMMOBILISE	1 804 351	1 858 044	1 334 067	2 328 328



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	371 894	1 334 481	151 669	1 858 044
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	371 894	1 334 481	151 669	1 858 044
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	25 853	1 166 705	109 415	1 301 973
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		32 094		32 094
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	25 853	1 198 798	109 415	1 334 067

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	314 442
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	314 442

Le coût d'acquisition du fonds de commerce TECHNIQUE SERVICES MARNE s'est élevé à 314 442€.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 927	9 799		24 726
Immobilisations incorporelles	14 927	9 799		24 726
- Terrains	124 918			124 918
- Constructions sur sol propre	15 546	876		16 422
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 931	1 639		6 570
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	441 893	30 409	20 035	452 267
- Installations générales, agencements aménagements divers	268 546	36 312		304 858
- Matériel de transport	371 701	23 014	12 059	382 656
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 543	21 966		95 509
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 301 077	114 217	32 094	1 383 200
ACTIF IMMOBILISE	1 316 004	124 016	32 094	1 407 926



Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

	Montant
STOCK MATERIEL NEUF	3 879 348
STOCK MATERIEL D'OCCASION	733 562
STOCK PIECES	2 586 098
TOTAL	7 199 008

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 947 457 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	43 709		43 709
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 407 170	5 407 170	
Autres	1 385 471	1 385 471	
Capital souscrit - appelé, non versé	111 107	111 107	
Charges constatées d'avance			
Total	6 947 457	6 903 748	43 709
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	221 292
CLIENTS - FAE - GARANTIES NON FACTU	278 007
FOURNISSEUR AGCO - RRR A RECEVOIR	61 210
FOURNISSEURS DIVERS - RRR A RECEVOIR	452
Total	561 961



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	473 149	484 047	473 149	484 047
Créances et Valeurs mobilières	18 028	48 561	431	66 158
Total	491 177	532 608	473 579	550 205
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		532 608	473 579	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour dépréciation des stocks mat neuf	32 321
Provision pour dépréciation des stocks mat occasion	101 729
Provision pour dépréciation des stocks pièces	349 997
TOTAL	484 047

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Provision pour dépréciation des clients douteux	41 988
Provision forfaitaire sur clients (PWB)	24 170
TOTAL	66 158

A compter des exercices ouverts le 01/01/2024, le groupe applique une provision forfaitaire sur les créances clients.

Notes sur le bilan

Selon la norme du groupe, le taux de la provision pour dépréciation s'élève à 0.60% des créances hors groupe et hors dépréciations pour clients douteux déjà constituées.

Le montant des créances concernées par la provision pour dépréciation n'est pas reclassé dans le compte 4161000 - CLIENTS DOUTEUX.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 100 000,00 euros décomposé en 4 400 titres d'une valeur nominale de 250,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	794	755,67
Titres émis pendant l'exercice	3 606	250,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 400	250,00

Augmentation de capital :

L'actionnaire unique a procédé à une augmentation de capital de 500 000€ pour le porter à 1 100 000€ par l'émission de 662 actions nouvelles.

Les actions souscrites ont été libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Augmentation du nombre d'actions :

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le nombre d'actions afin de les porter à 4 400 actions en réduisant la valeur nominale à 250€.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 20/06/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	152 153
Résultat de l'exercice précédent	139 165
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	291 318
Affectations aux réserves	
Distributions	70 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	221 318
Total des affectations	291 318



Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	600 000		500 000		1 100 000
Réserve légale	60 000				60 000
Réserves générales	981 371				981 371
Report à Nouveau	152 153	221 318	221 318	152 153	221 318
Résultat de l'exercice	139 165	-139 165	322 338	139 165	322 338
Dividendes		70 000			
Total Capitaux Propres	1 932 689	152 153	1 043 655	291 318	2 685 027

Provisions



Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	8 500		8 500		
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	83 675	86 770			170 445
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer		8 255			8 255
Autres provisions pour risques et charges					
Total	92 175	95 025	8 500		178 700
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		95 025	8 500		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 005 209 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	720 998	720 998		
- à plus de 1 an à l'origine	705 218	241 203	376 775	87 239
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 240 000		2 240 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 180 872	6 180 872		
Dettes fiscales et sociales	735 423	735 423		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	422 698	422 698		
Produits constatés d'avance				
Total	11 005 209	8 301 194	2 616 775	87 239
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 661 834			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	183 061			
(**) Dont envers les associés				



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP - FRAIS GENERAUX	203 672
FNP - MATERIEL NEUF	866 253
FNP - PIECES DE RECHANGE	420 341
INT. COURUS S/EMP AUPRES ETS CREDIT	172
INTERETS COURUS A PAYER	49 221
PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES PO	198 989
PROV SUR RCR / RTT	25 463
PERSONNEL - AUTRES CH. A PAYER - PR	72 990
ORG. SOCIAUX - CHARGES SOCIALES S/C	81 064
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAY	26 876
ETAT - CHARGES A PAYER	12 802
ETAT - CH.A PAYER - TAXE APPRENTIS	2 122
ETAT - CH.A PAYER - FORMATION PROFE	18 157
Total	1 978 123

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - FRAIS GENE	25 207		
CCA COMMISSIONS VERSEES D'AVANCE	85 900		
Total	111 107		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
VENTES DE TRAVAUX	2 688 842
VENTES DE MARCHANDISES	20 318 955
TOTAL	23 007 797

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 25 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

En présence d'un exercice bénéficiaire faisant état d'un résultat de 322 338€, aucune charge d'IS a été comptabilisée au titre de l'exercice clôturant le 31/12/2024.

Cette situation exceptionnelle est liée à un résultat fiscal déficitaire engendré par une une déduction fiscale à hauteur de 453 715€. Cette déduction concerne la reprise de la provision pour dépréciation des stocks au 31/12/2023 qui n'a pas été neutralisée fiscalement.

Avant son entrée dans le groupe, la société BASSET neutralisait fiscalement les dotations et reprises liées à la provision pour dépréciation des stocks.

Nous avons appliqué la méthode de dépréciation des stocks du groupe AGRO RHIN au 31.12.2023. Il n'y avait donc plus lieu de neutraliser fiscalement les dotations et reprises sur stock.



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfiques - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2024, la société SASU BASSET est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS AGRO RHIN.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Règle de répartition de l'impôt sur les sociétés - groupe -

Chaque FILIALE versera à la SOCIETE MERE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la FILIALE aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Pour l'application du présent article, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la FILIALE ne sera titulaire, à raison de cette situation, d'aucune créance sur la SOCIETE MERE, pas même dans le cas où cette dernière se sera constitué une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, la FILIALE versera à la SOCIETE MERE sa contribution définie à l'article 1 selon l'échéancier auquel est soumise la SOCIETE MERE pour le paiement au Trésor de l'impôt sur les sociétés du Groupe et de ses acomptes.

Ces versements seront calculés selon les règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe :

En cas de sortie de la Filiale du groupe d'intégration, les acomptes d'impôt sur les sociétés que la société Mère devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale (sous déduction de ceux déjà versés par la Filiale à la Mère) au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et pour les autres 15 jours avant leur échéance légale.

En cas de rehaussement de ses résultats de la période d'intégration notifié après sa sortie du groupe, la Filiale sera tenue de verser à la société Mère la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été rehaussés.



Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AGRO RHIN

Forme : SAS

SIREN : 830890067

Au capital de : 12 700 000 euros

Adresse du siège social :

5 BIS RUE DES PRES

67520 MARLENHEIM

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
CAUTIONNEMENT BASSET - CRCA Champagne - Emprunt COOP VINICOLE DES PROD DE V	491 529
CAUTIONNEMENT BASSET - CRCA Champagne - Emprunt COOP VINICOLE NOGENT C.	1 044 000
CAUTIONNEMENT BASSET - CRCA Champagne - Crédit fournisseur HUSQVARNA	50 000
Avals et cautions	1 585 529
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	511 859
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 097 388
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE AGRO RHIN - CRCA Champagne - Découvert FTC	500 000
CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE AGRO RHIN - CRCA Champagne - Rest acompte 12M	800 000
CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE AGRO RHIN - BPO Champagne - Découvert FTC	750 000
Avals et cautions	2 050 000
Autres engagements reçus	
Total	2 050 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

